

Compte-rendu de la réunion du Conseil
Municipal du mardi 22 septembre 2015

L'An deux mille quinze, le 22 septembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, le Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 16/09/2015

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : **14**

Présents : Didier Debrabant, Charles Autreaux, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Bénédicte Dzikowski, Jean-Marie Lalou, Jacques-Anthony Vienne, Edith Glasse, Virginie Dumoulin, Mehdi Hamida, Gérard Druelle,.

Absents excusés : Marcelle Ghaye (procuration a été donnée à Didier Debrabant), Jean-Marc Lefebvre (procuration a été donnée à Mireille Dupire), Thierry Guyonnet (procuration a été donnée à Jean-Marie Lalou).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2015,
- 2) Délibération pour le transfert de la compétence relative au PLUI à la CCPM,
- 3) Délibération pour la compétence en matière d'actions et d'opérations touristiques à la CCPM,
- 4) Délibération pour le transfert de la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » à la CCPM,
- 5) Délibération pour l'indemnité de conseil au receveur municipal,
- 6) Convention et tarification de la salle Don Bosco,
- 7) Délibération pour le reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité,
- 8) Délibération pour la validation du programme Ad'AP (Dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée),
- 9) Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

1. **Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2015,**
Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2015. Celui-ci est validé.
Résultat du vote : 14 voix pour.

2. **Délibération pour le transfert de la compétence relative au PLUI à la CCPM,**
Le lundi 14 septembre 2015 une réunion a été organisée par la CCPM pour la présentation du projet de PLU (intercommunal). Quatre représentants de notre commune ont assisté à cette réunion : Madame Edith Glasse, Messieurs Didier Debrabant, Jean-Marie Lalou et Jacques-Anthony Vienne. Lors de notre dernier conseil municipal Monsieur Sébastien Delcroix en charge de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal nous avait indiqué que nous aurions à choisir entre le maintien de notre PLU communal à la condition qu'il soit « grenellisé » (coût à la charge de la commune de Jolimetz) ou bien adhérer au PLU intercommunal.
Monsieur Vienne fait remarquer que les Maires ont déjà voté leur « adhésion » à ce projet. Il a été indiqué à la réunion du lundi 14 septembre que chaque commune conservait son droit de « veto ». Monsieur le Maire propose que le conseil passe au vote : adhésion ou non au PLU Intercommunal ?
Résultat du vote : 12 voix pour, 2 contre.

3. **Délibération pour la compétence en matière d'actions et d'opérations touristiques à la CCPM.**
La CCPM bénéficie d'un riche patrimoine. Le tourisme est un axe majeur de développement économique du territoire. La CCPM souhaite prendre la compétence « Tourisme » : actions et opérations touristiques. Création d'un Office du Tourisme intercommunal. Plusieurs conseillers font remarquer que nous manquons d'informations pour pouvoir prendre une décision. Monsieur le Maire propose que le conseil passe au vote.
Résultat du vote : 8 voix contre, 6 abstentions.

4. **Délibération pour le transfert de la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » à la CCPM,**
Marcelle Ghaye a assisté à la réunion de présentations proposée par la CCPM le 10 juillet 2015. La CCPM se propose d'assurer la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques ». Charles Autreaux fait remarquer que dans cette matière la commune de Jolimetz n'a pas vraiment de compétence à transférer. Il semble que ces « techniques » nouvelles sont plutôt d'un « registre » intercommunal. Le très haut débit est une compétence qui relève d'un EPCI tel que la CCPM. Monsieur le Maire propose que le conseil passe au vote.
Résultat du vote : 12 voix pour, 2 abstentions.

5. **Délibération pour l'indemnité de conseil au receveur municipal,**
Comme chaque année le conseil municipal peut se poser la question du renouvellement de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal (percepteur). Il est à noter que Monsieur le Receveur Municipal nous a fait parvenir un courrier indiquant que nous n'étions pas obligés de (re)voter chaque année, la délibération pouvant avoir validité pour l'ensemble du mandat. Plusieurs conseillers se posent la question du fonctionnement et de l'utilité de cette indemnité. Il est proposé qu'une lettre soit envoyée à notre sénateur et à notre député pour que la question de la « logique » de fonctionnement de cette indemnité soit posée au niveau national.

Monsieur le Maire propose que le conseil passe au vote sur la question du renouvellement ou non de l'indemnité pour cette année.

Résultat du vote : 9 voix pour, 4 abstentions, 1 contre

6. Convention et tarification de la salle Don Bosco,

Monsieur le Maire indique que jusqu'à présent la salle Don Bosco était louée par la paroisse sur la base de 250 euros pour un week-end « du vendredi au lundi » (moins 50,00 euros sans utilisation de la vaisselle). Monsieur le Maire propose de continuer à appliquer ce tarif. Mehdi Hamida demande si nous avons des projets d'aménagement/travaux dans cette salle. Monsieur le Maire indique que les tables viennent d'être changées, qu'il faudra réparer un appareil de chauffage et « reprendre » les fissures qui se trouvent dans le mur extérieur. Nous étudierons plus tard une éventuelle amélioration de la décoration. L'ancienne palissade de béton pourra être supprimée à l'avenir. Monsieur le Maire propose que le conseil passe au vote sur le maintien ou non de la tarification.

Résultat du vote : 14 voix pour.

7. Délibération pour le reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité,

Etant une commune de moins de 2000 habitants, le comité syndical (syndicat d'électricité d'Avesnes) nous a confirmé la possibilité suite à la loi de finances rectificative du 8 août 2014 de bénéficier du reversement à 100 % de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Monsieur le Maire propose que le conseil municipal délibère pour accepter cette dotation.

Vote à l'unanimité : 14 voix pour.

8. Délibération pour la validation du programme Ad'AP (Dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée),

Monsieur Evrard (lors du mandat précédent) avait fait une étude d'accessibilité. Celle-ci nous a permis d'élaborer le programme d'aménagement des bâtiments communaux pour les prochaines années. Depuis la réalisation de cette étude quelques règles ont été allégées fin 2014 (notamment largeur des portes). Pour le 27 septembre nous devons rendre notre plan d'action. L'ensemble de notre projet a été estimé à 81 000,00 euros. Nous nous proposons de « phaser » sur 6 ans les travaux de mise en « conformité ». Chaque année nous devons réaliser les travaux prévus (tableau en annexe du compte rendu). Monsieur le Maire propose que le conseil municipal délibère pour accepter ce programme.

Vote à l'unanimité : 14 voix pour.

9. Informations générales et tour de table des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire : informe

- le conseil communautaire aura lieu à la salle Arthur André le jeudi 1 octobre à 18H30.

- il y a 110 élèves à l'école. Nous accueillons des enfants de 15 communes différentes (63 de l'extérieur + 2 nouvelles rentrées en janvier).

- Le périscolaire a bien démarré. Nous avons quatre personnes embauchées sur la base d'un CAE et un emploi « service civique ». Cela représente un montant mensuel de 1106,00 euros. Il est à noter que cette somme est prise en charge pour partie par les parents des enfants « utilisateurs » du service NAP et par l'aide que nous avons pour la mise en œuvre des activités « périscolaires ».

Une planification et répartition des tâches a été réalisée. En deuxième année nous aurons des obligations de formation à l'égard des quatre personnes employées sur la base des contrats CAE.

- Rue du Rond Quesne les deux anciennes maisons de la SNCF ont été détruites.
- Des travaux vont être entrepris sur la voie ferrée : les passages à niveau seront fermés durant les travaux. Une déviation partira de la chapelle vers le carrefour de l'opéra.
- Les ordures ménagères à partir du 12 octobre ne seront plus ramassées le vendredi mais le jeudi.
- Les agents vont « attaquer » l'aménagement de l'étage de la maison du temps libre.
- Le préfabriqué a été définitivement détruit : le désamiantage ayant été particulièrement coûteux.
- L'entreprise LD Habitat doit intervenir pour la réparation des portes de la salle Arthur André.
- Le terrain agricole autour du cimetière devra être rétabli par l'utilisateur « en prairie » conformément au PLU pour le 31 octobre soit un total de 20 hectares 42.
- Nous sommes invités pour la pose de la première pierre pour la création de la crèche de Villereau le 10 octobre.
- Le TTLJP nous invite pour son AG le 25 septembre 2015 à 19 heures dans la salle Arthur André .
- Le salon des maires aura lieu les 17 18 et 19 novembre 2015.
- Les panneaux des rues Mortreux et de la Rue du Pavé.ont été commandés .

Mireille Dupire : regrette que le groupe Orange ne soit pas intervenu rapidement pour la réparation du poteau du chemin des Béguines suite au coup de vent du mois d'août.

Gérard Druelle : informe que deux questions lui ont été posées :

- Quand vont être enlevés les gravats qui se trouvent sur l'ancien terrain de foot ? Monsieur le Maire a fait une demande pour connaître le coût de retrait de ces déchets. Une première remise de prix s'élève à 6 000€ HT
- Noréade a fait des travaux rue du Pavé et rue Coulon. Des dalles blanches ont été posées en remplacement de l'ancien dérobé. Il est souhaité une remise en état comme « à l'origine ». Monsieur le Maire va contacter Noreade pour une demande de remise en état à l'identique.

Remercie les employés municipaux qui sont intervenus rapidement pour le nettoyage des mauvaises herbes dans la rue André Reumont (dès que la demande a été formulée).

Mehdi Hamida : souhaite que l'on mette en œuvre un projet de décoration pour les fêtes de Noël. Il se propose pour organiser un groupe de travail.

Jean Marie Lalou : demande où en est le projet de colombarium ? Il a été commandé, Monsieur le maire a demandé qu'il soit réalisé pour la Toussaint.

Charles Autreaux : souhaite que les convocations au conseil municipal soient accompagnées dans la mesure du possible des documents concernant les sujets abordés. Ceci afin que les conseillers puissent préparer leurs analyses.

Il se pose la question d'un éventuel accueil d'une famille de migrants dans notre village ?

Virginie Dumoulin : demande si l'on peut remettre la petite pièce « ancienne bibliothèque » en état pour une utilisation par les équipes de catéchisme. Monsieur le Maire indique qu'il

préfère une utilisation de l'étage de l'ancien presbytère. Informe qu'un ramassage de bouchons est organisé pour le financement d'un fauteuil handicapé par le biais de l'école.

Noël Delleaux : Fait remarquer que la fin d'année approche et qu'il est important de s'investir dès maintenant pour la rédaction du bulletin municipal.

Jacques Anthony Vienne : informe :

- Il rencontre lundi prochain un architecte du patrimoine pour réfléchir à l'avenir de la maison Pépin.
- Dans notre commune deux nouvelles assistantes maternelles bénéficient de l'agrément : elles recherchent du travail. Informe qu'au moins deux assistantes maternelles recherchent du travail.

Bénédict Dzikowski : rappelle :

- Le concert du « Hainaut-Cambrésis » sera donné dimanche 27 septembre à 16 heures dans la salle Arthuir André.
- Jean Marc Lefèvre organise avec l'association « l'étoile du bonheur » un repas le samedi 5 décembre au profit du Téléthon : 150 personnes sont attendues. Il ne faut pas attendre la dernière minute pour réserver.
- La « marche nordique » doit avoir lieu le 18 octobre à 9H30 au départ de la salle Arthuir André. Il est important de s'inscrire à l'avance pour la bonne organisation de cette manifestation.
- Le concert de l'Orchestre Harmonique de Jolimetz aura lieu le dimanche 8 novembre 2015 à 10 heures 30 (messe de Sainte Cécile).
- La commémoration aux monuments aux morts de Potelle et Jolimetz aura lieu le mercredi 11 novembre 2015.
- La date n'a pas encore été fixée pour la Zumba. Souhaite organiser la journée « porte ouverte » des associations en janvier. Il faudra ouvrir un dossier pour la mise en œuvre du téléthon (il y a « vote » pour les « régionales » le lendemain).

Fin de la séance à 00h15 heures.